



Impôts sur vente d'objets

Par **Nathanv**, le **25/07/2017 à 15:20**

Bonjour,

Je suis dans un cas particulier ou je ne sais pas si je dois payer ou non des impôts, j'ai bien peur que le Fisc ne m'aborde d'ici peu.

Alors voilà, le grand père d'un ami à une entreprise, il y fabrique des objets. Celui ci m'en donne régulièrement, que je vends à des personnes. Je vends pour environ 1900€ d'objets par mois, mais je n'en garde qu'environ 600, le reste allant à mon ami pour cette activité qu'il m'a trouvé, et son grand père qui fabrique les objets en question.

Donc voilà, j'ai environ 1900 qui arrive sur mon compte, mais seulement 600 environ sont pour moi, est-il possible de ne payer les impôts que des 600 que je garde, ou suis-je obligé de payer pour 1900 ? Et justement, dois-je payer ces impôts ? Comment ?

En gros, avec ma situation particulière, que dois-je faire ?

Par **goofyto8**, le **25/07/2017 à 18:00**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Pour le fisc, vous avez le statut de commerçant revendeur.

Par **Nathanv**, le **25/07/2017 à 18:29**

Les impôts doivent être payés sur les 1900e en question, ou seulement les 600 qui me reviennent? Comment séparer cela ?

Par **SJ4**, le **25/07/2017 à 18:37**

bonjour,
il n'y a pas que les impôts pour une activité régulière, mais aussi les charges sociales.
il faut un statut, au minimum, auto entrepreneur, voir
http://www.lautoentrepreneur.fr/questions_reponses.htm

Par **Visiteur**, le **25/07/2017 à 20:54**

Bonjour,
Votre base d'imposition réelle est de 1900-TVA perçue - achat+TVA payée.. - charges d, exploitation...etc
Vous avez tout intérêt à rendre votre activité légale car le jour où vous serez taxé d'office, ce sera un dur combat pour justifier vos revenus réels.